

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



Université Batna 2 – Mostefa Ben Boulaid
Faculté de Technologie



Procès-verbal du conseil scientifique

PV N°09/CS/FT/UB2/2018 du 15/11/2018

Le quinze du mois de novembre de l'année deux mille dix-huit, s'est tenue, suite à la demande du doyen de la faculté, une session extraordinaire du conseil scientifique de la faculté de technologie.

La réunion a débuté à 11h30.

Ordre du jour : approbation des résultats de délibération du cycle de la graduation des différents départements de la faculté.

Après ouverture de la séance par le président du conseil scientifique, tout en souhaitant la bienvenue aux membres, le président a donné la parole, sur suggestion du doyen de la faculté, au vice doyen chargé de la pédagogie pour présenter le bilan général des différentes délibérations du cycle de la graduation des différents départements de la faculté. Le vice doyen chargé de la pédagogie a sollicité, en premier lieu, le conseil scientifique de s'introduire dans le volet pédagogique de la faculté et a fait la remarque que celui-ci traitait beaucoup plus les dossiers émanant de la post-graduation et que le volet pédagogique était rarement introduit dans l'ordre de jour du conseil scientifique. Il a souligné, après rappel des prérogatives du conseil, que le conseil est chargé, lorsqu'il est sollicité par le doyen de donner des avis et recommandations sur des questions d'ordre pédagogique.

Suite à cela, le vice doyen a confirmé que les délibérations au niveau des différents départements se sont passées correctement.

Ensuite, la parole a été donnée aux chefs des départements présents à la réunion. Il ressort que toutes les délibérations se sont passées dans des conditions normales et que l'ensemble des PV sont clos et disponibles au niveau du secrétariat des différents départements et au secrétariat du vice doyen chargé de la pédagogie sauf pour le cas du département ST. En effet, le chef du département en question n'arrive pas, jusqu'à aujourd'hui, de clore la date de réclamation et recours pour les étudiants et que les PV des résultats de délibération de l'année universitaire écoulée ne sont pas définitivement clos. Il ressort que l'équipe pédagogique du département manque énormément de moyens en termes de ressources humaines par rapport au nombre très important des étudiants qu'elle gère. En plus de cela un certain nombre de problèmes hérités de l'équipe administrative précédente du département en question ne trouve toujours pas de solution. Cela fait que la charge de travail qui incombe sur le chef de département et son équipe, modéré en termes de nombre de personnes, ne lui permet pas de tout terminer dans les délais traditionnels comme pour le cas des autres départements de la faculté surtout que les réclamations des étudiants deviennent interminables.

Sur ce constat, le conseil scientifique de la faculté a décidé d'accompagner l'équipe administrative du département ST, pour bien comprendre les problèmes soulignés par le chef de département et les difficultés rencontrées, pour prendre des décisions et mettre fin à ces problèmes qui perdurent.

Pour cela le conseil a décidé, suite à l'article 16 de son règlement intérieure, de mettre en place une cellule restreinte constituée de :

- ◊ Le président du conseil scientifique
- ◊ Le vice doyen chargé de la post-graduation
- ◊ Le vice du doyen chargé de la pédagogie
- ◊ L'ensemble des chefs de département de la faculté
- ◊ Le président du CSD du département ST
- ◊ Le président du jury de délibération de la première année ST
- ◊ Le président du jury de délibération la deuxième année ST
- ◊ Les représentants des enseignants du département ST

Cette cellule aura la charge d'accompagner temporairement l'équipe administrative du département ST pour prendre les décisions nécessaires, à l'échelle de la faculté, relatives aux problèmes existants. Cependant une organisation uniforme selon des mécanismes basés sur la réglementation imposée par la tutelle devra ressortir des travaux de la cellule pour mettre en évidence des règles uniformes pour l'ensemble des départements de la faculté relatives au sujet de délibération.

Une première réunion de travail, de la cellule en question, est fixée le dimanche 18/11/2018 à 14h au niveau de la grande salle des réunions de la faculté.

La séance fut levée à 13H20.

Le Président du Conseil Scientifique

Le Doyen